

ANNEXE 5

Déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales

Après avoir parfaitement pris connaissance des dispositions de l'article 10 de la loi organique n° 2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République,

Je m'engage solennellement à respecter scrupuleusement avec honnêteté et sincérité toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives au financement de la campagne électorale.

Je m'engage également pour le respect de la transparence dans les recettes, les dépenses et la tenue des comptes pendant la campagne électorale, ainsi que la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Déclaration faite en double exemplaire à le
.....

(Signature légalisée) (1)

Renvoi de l'Annexe 5 :

(1) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.